

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 69 (1981)

Heft: [5]

Artikel: Vaud

Autor: A.P. / Chapuis-Bischof, Simone

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284422>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

NEUCHÂTEL

Arlette Perrinjacquet n'est plus

Originaire de Travers, tout juste d'avant guerre, Arlette a touché à tout : « un pinceau d'Arts graphiques, une bonne saison de paysannerie, un apprentissage d'infirmière à bonne Source » ; instrumentiste en salle d'op., puis ouvrière d'usine, elle parvient à acheter « avec trois sous et un emprunt » une machine offset... Elle entre dans une imprimerie pour faire des paquets, ouvre l'œil et tend l'oreille, apprend à faire les films et les montages, et commence chez elle à imprimer sérieusement. Elle rencontre l'AMCF et imprime — en bleu — sa première **Mère Veille**. Et à côté, elle fait du dessin, de la peinture, de la photo et écrit des poèmes. C'est elle aussi qui a encouragé les mères chefs neuchâteloises pour remettre sur pied le groupe qui allait s'écrouler. Elle qui n'était pas seulement artiste et poète, mais aussi refuge pour les malheureux...

Arlette n'est plus, et s'en vont avec elle son optimisme, sa joie de vivre et sa disponibilité sans limites. Pour les mères chefs de famille, et pour toutes celles qui l'ont connue, c'est une perte et un chagrin à la mesure de ce qu'elle était : une amie irremplaçable, une nature exceptionnelle.

c.c.

La Mère Veille n° 5 a publié son autoportrait (accompagné de son poème « Le bateau ») dont nous tirons les citations ci-dessus.

Chez les consommatrices neuchâteloises

Eau secours !

Slogan qui exprime bien ce qu'il veut dire. Choisi par les consommatrices neuchâteloises comme thème central de leur assemblée cantonale annuelle, il a attiré un nombreux public mixte duquel partirent une foule de questions témoignant des graves préoccupations que suscite chez nous la pollution des eaux par les phosphates.

Ce sujet fut traité sous ses divers aspects, d'une part expérimental, par Mme I. Gardiol vice-présidente de la FRC qui parla des expériences de paysannes et consommatrices vaudoises dans l'emploi de lessives sans phosphates. Puis des points de vue scientifique, et plus spécialement chimique, biologique et polluant, aussi bien que financier (coût des stations d'épuration) par les spécialistes que sont MM. J.-J. Misez, Dr ès sciences, B. Matthey, Dr ès sciences et R. Stettler chimiste des eaux de la Ville de Neuchâtel.

Il est essentiellement ressorti de ce débat qu'il importe d'agir à la source, c'est-à-dire d'obtenir des fabricants qu'ils lancent sur le marché des produits de lessive exempts de phosphates et que les ménagères, de leur côté, s'astreignent à une discipline rigoureuse soit en retournant à la pratique de nos grands-mères (soude et savon) ou bien en n'utilisant que des poudres à lessive à très faible pourcentage de phosphates. Déjà le Conseil fédéral a décidé que la teneur des détergents en phosphates doit être réduite de 20 % jusqu'au 1^{er} octobre 1981, puis encore de 10 % jusqu'au 1^{er} janvier 1982. C'est un premier pas, mais il n'est pas suffisant. Il existe d'ailleurs déjà un ou deux produits de lessive sans phosphates. En outre, dans le canton de Neuchâtel, l'Association cantonale des droguistes s'est déclarée prête à mettre en vente dans ses magasins les lessives sans phosphates.

Précédant ce débat, l'assemblée statutaire des consommatrices neuchâteloises a pris connaissance des rapports d'activité de la présidente, Mme M.A. Crelier, des représentantes de nombreuses commissions, cantonales ou romandes, des responsables des sept groupes régionaux, qui tous dénotent un travail riche en initiatives et certainement efficace dans les divers domaines de la consommation (alimentation, santé, énergie, logement, éducation, information, etc.). Elle a remercié la trésorière, Mme M. Givord qui désire être relevée de ses fonctions après sept ans de fidèle collaboration et a nommé, pour lui succéder, Mme M. Greub.

Jenny Humbert-Droz

Les élections au Grand Conseil neuchâtelois

A comparer les résultats de ces élections dans le Haut et le Bas du canton, en ce qui concerne le nombre de candidates élues, on est amené à des constatations assez surprenantes, mais certes suggestives.

Nous remarquons en effet que les montagnes neuchâteloises, réputées progressistes dans le domaine des droits de la femme, sont en recul, alors que les districts du Bas marquent une avance intéressante.

Les causes ? Evidemment et avant tout la récession qui touche durement les régions de la montre où la population a perdu déjà plusieurs milliers d'habitants dans les deux cités horlogères. Faut-il attribuer à cette détérioration une indifférence assez répandue pour des causes qui postulent un renouveau social ou politique ? Il est en tout cas certain que la cause des femmes n'est pas à la pointe du combat dans la recherche d'une société plus juste et que la population, même ouvrière, fait preuve d'un désintéressement évident à l'élégibilité des femmes. Nous devons prendre conscience de cette réalité. Elle ne pourra être surmontée que par l'exemple dans la pratique.

Une seconde remarque : les partis dits bourgeois (radicaux et libéraux) n'obtiennent aucun mandat féminin dans les deux districts des Montagnes, mais ils remportent cinq sièges dans le seul district de Neuchâtel. Quant aux socialistes, ils augmentent sensiblement le nombre de leurs députées, tant dans les Montagnes (3) que dans le Bas (5), au point qu'à l'échelle cantonale les députées socialistes forment les 2/3 de la représentation féminine au Grand Conseil. Les populistes perdent le seul siège féminin qu'ils avaient encore.

Nous enregistrons donc dans l'ensemble, les résultats suivants :

Sur 29 candidates en liste, 15 sont élues soit	
dans le district du Locle	1
dans le district de La Chaux-de-Fonds	2
dans le district du Val de Travers	0
dans le district du Val de Ruz	1
dans le district de Boudry	2
dans le district de Neuchâtel	9
TOTAL	15

ce qui représente une augmentation de 6 sur la précédente députation féminine, soit une progression de 66,6 % — résultat fort satisfaisant en dépit des quelques réserves énoncées.

Jenny Humbert-Droz

VAUD

Grand Conseil : une présidente

Dès le 4 mai*, et pour une année, le Grand Conseil vaudois sera présidé par une femme.

Docteur ès sciences physiques et naturelles, Marguerite Narbel a commencé sa vie active dans la recherche. Puis, chargée de cours en cytogénétique, elle a enseigné à l'Université de Genève de 1963 à 1975. Dès 1969, elle assume également la direction de l'Ecole cantonale vaudoise de laborantines et laborants médicaux, à la création et au développement de laquelle elle a pris une part déterminante. Quittant récemment la direction de cette école, elle a tenu à être remplacée par une femme.

Entrée en politique en 1970, elle a été aussitôt élue députée au Grand Conseil. Elle a fait partie de la Commission de gestion pendant deux ans et d'un certain nombre d'autres commissions, comme chaque député, dit-elle, car elle est très modeste. Féminine et féministe, elle a su s'imposer à ses collègues qui l'ont choisie pour présidente pour la fin de la législature, tâche qu'elle accomplira excellemment avec l'autorité souriante et l'intelligence vive qu'on lui connaît.

A. P.

* très probablement, faut-il ajouter, car nous écrivons cet article le 15 avril et il serait prudent de ne pas préjuger d'une élection qui a lieu... le 4 mai !

D'un canton à l'autre

VAUD

Renens :

Crèche ou placement familial ?

Le problème de la création d'une crèche à Renens a souvent été évoqué dans la presse ces derniers temps et pas toujours d'une façon absolument objective ; il convient de reprendre cette affaire dès son origine.

1977 : Une pétition signée par 1400 personnes est envoyée aux autorités des différentes communes de l'Ouest lausannois. Le *législatif de Renens* nomme une *commission* pour examiner cette pétition. (Celle-ci comprend beaucoup de signatures de personnes n'habitant aucune des communes de l'Ouest lausannois !) La commission demande au Conseil communal (= législatif) de renvoyer cette pétition à la municipalité de Renens, pour étude et rapport. Ce qui est accepté.

1978-1979 : Une *Commission intercommunale* de membres de l'exécutif de six communes se penche sur le problème. Quelques communes font une brève enquête sur les besoins et concluent que sur leur territoire il n'y en a pas. Fin 1979, la commission éclate et la commune de Renens décide de revoir seule le problème.

1980 : Le *Service de la sécurité sociale* confie à une *sociologue* le soin de faire une *enquête* sérieuse : environ 900 familles (avec enfant de 0 à 6 ans) reçoivent un questionnaire ; le tiers répond.

Le besoin de crèche est prouvé pour au moins trois quartiers de Renens (80 % de familles où la mère travaille à l'extérieur et 56 % de familles où la mère est à la maison souhaitent une crèche). Le *Service de la sécurité sociale* fait un *projet de trois petites unités*, une par quartier ; le coût de ce projet — si l'on tient compte des prescriptions aux points de vue locaux et personnel — est trop élevé. La municipalité renonce alors provisoirement et met sur pied un projet de *placement familial* pour résoudre au moins momentanément le problème ; en effet, la création, voire la construction, d'une crèche ne peut se faire en quelques mois, tandis que l'organisation d'un système de placement des enfants à la journée dans des familles peut se faire assez rapidement.

L'organisation prévue par Renens n'était pas une simple boîte aux lettres coordonnant l'offre et la demande. Elle avait cela de nouveau que la commune prévoyait d'engager une coordinatrice, qui serait chargée aussi de la formation des mères d'accueil, de rencontres entre les mères d'accueil et les mères d'enfants placés ; par ailleurs un subside de la commune était prévu (Fr. 10.- par enfant).

1981 : Le *préavis* était déposé. Le *législatif* devait désigner une *Commission d'étude* de ce *préavis*. Mais... à la séance du Conseil communal, une vingtaine de manifestants (pas tous de Renens) vinrent faire un tel tapage que la municipalité retira son projet. On a beaucoup dit alors que la municipalité était opposée à l'idée d'une crèche, ce qui n'est pas exact ; elle a simplement voulu faire quelque chose rapidement pour parer au plus pressé et se donner le temps de mettre sur pied le projet d'une crèche unique (moins coûteuse que les trois unités). L'attitude des personnes qui se trouvaient à la tribune des spectateurs a eu une influence très négative : il va falloir attendre encore des mois avant qu'un nouveau *préavis*, double cette fois-ci, soit présenté au Conseil communal ; le *projet du placement familial sera proposé conjointement avec celui d'une crèche*.

Simone Chapuis-Bischof

FRIBOURG

Fondation d'un club Zonta

Par les mains de ses représentantes, le Zonta-International a remis une charte de membre au nouveau club de Fribourg le 21 mars dernier en la salle du Grand Conseil. Vingt membres, venues de diverses professions, forment le club de Fribourg. La cérémonie, empreinte de cordialité et d'un zeste d'officialité, s'est déroulée en présence du président du Conseil d'Etat et du syndic de la Ville.

Des excursions, une soirée, un banquet, bref de bien sympathiques festivités ont entourées cette remise de charte à laquelle des femmes de onze pays ont participé.

A.M. S.

VALAIS

Liliane Varone s'en va

Liliane Varone a quitté le Valais. Cette journaliste à la plume acérée et au franc parler a rédigé pendant douze ans la page valaisanne de la *Tribune le Matin* : douze années durant lesquelles elle a observé, critiqué, écrit, informé les citoyens sur les réalités de son canton.

Les femmes ont toujours pu trouver en elle une auditrice attentive, sensible à leurs problèmes et soucieuse de leur venir en aide chaque fois que cela était possible. Vendeuses mal payées, femmes mal jugées, étudiantes discriminées, travailleuses incomprises, combien se sont adressées à elle pour se faire entendre ?

Liliane Varone est partie. Pour les femmes valaisannes, ce départ laissera un vide d'autant plus grand qu'elles connaissent bien les sentiments nourris par la presse quotidienne du canton à leur égard. Certains chroniqueurs y affichent avec constance leurs fantasmes, leurs aigreurs, leurs complexes et leur profond mépris des femmes.

La presse valaisanne perd une journaliste de grande qualité. Désormais, c'est la radio romande qui bénéficiera de son talent.

Bonne chance, Liliane !

Cilette Cretton

JURA

Contre le cancer...

La Ligue cantonale jurassienne contre le cancer a été constituée. Le comité sera présidé par Mme Anne-Marie Gressot, infirmière-chef à l'hôpital de Porrentruy.

Ecole ménagère rurale

A Courtemelon (Delémont) l'Ecole ménagère rurale a décerné 24 diplômes aux jeunes filles qui ont suivi le cours d'hiver.

(in) Jura

Le Comité d'action jurassien pour l'égalité des droits entre hommes et femmes a été constitué le 10 avril à Glovelier. Un programme d'activité a été défini.

A.M. S.

GENÈVE

Centre de liaison : un long chemin

Trente-neuf associations membres, 49 membres individuels, un beau palmarès pour le Centre de liaison (CL) genevois. Créé en 1937 lorsque 11 associations féminines ressentirent le besoin d'unir leurs forces, le CL a parcouru, en 44 ans d'existence, un long chemin.

Le prix du lait

Mme Renée Chambordon, présidente sortante, a rappelé en des termes émouvants les circonstances de la création du CL. Tout a commencé avec l'augmentation du prix du lait, malgré les protestations des associations féminines. Qu'à cela ne tienne ! Sous la houlette d'Emilie Gourd et Hélène Gautier, les femmes s'unissent, non seulement pour défendre le prix du lait, mais sur tous les plans où les femmes sont ou pourraient être lésées. Depuis lors, les activités du CL n'ont cessé de croître. La Commission juridique s'attèle à des dossiers ardu : loi sur la concurrence déloyale, droit de la famille, révision de la Constitution, modification de la loi genevoise sur l'exercice des professions médicales et auxiliaires, etc.

Femmes suisses